



Conseil de famille pour tutelle

Par **durand**, le **28/06/2010** à **11:43**

Bonjour, ma mère est sous tutelle de mon frère unique comme tuteur ayant de gros problèmes financiers j'ai demandé une avance sur héritage de 15000 euros au juge des tutelles. Elle m'a répondu qu'il fallait que le tuteur donc mon frère fasse la demande chose qu'il a fait et que je demande une somme modeste et que les revenus de ma mère soient importants les deux conditions sont remplies. Malgré cela j'ai relancé car la première fois refusé. Je voudrais savoir si je ne peux pas demander au juge de réunir un conseil de famille pour décider. Car les 15000 euros m'évitent le dossier de surendettement. J'aurai fait bien sur un acte notarié. Ou alors est-ce que je peux demander par courrier au juge des tutelles de désigner un conseil de famille pour prendre une décision de donation j'aimerais pouvoir faire plier mon frère qui n'est pas favorable alors que à l'arrivée il n'y a rien de changé pour lui. J'ai obtenu il reprend un rendez-vous le 1er juillet j'aimerais savoir avant quelle attitude je dois prendre merci beaucoup